

L'éthique
en loisir
et en sport



*Programme de
soutien financier
pour la promotion
de l'éthique
dans le
loisir et
le sport*



Le
loisir
et le
sport
en
valeur!

Québec 

2011
2012



L'éthique
en
loisir
et en
sport

**Rédaction**

Denis Brown, Direction de la promotion de la sécurité

Collaboration

Sylvie Turner, Direction de la promotion de la sécurité

Remerciements

Denise Lussier, Direction de la promotion de la sécurité

Édition

Direction des communications

Conception graphique

Communication Publi Griffé

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISBN 978-2-550-61506-4 (PDF)

ISSN

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

10-00804

1 Préambule

Ce document fournit l'information requise pour formuler une demande auprès de la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de son Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport. Il présente les conditions d'admissibilité et les critères d'attribution du soutien financier pour la réalisation de projets en cette matière.

2 Objectifs du programme

Le but principal du programme est de soutenir des projets qui font la promotion de l'éthique et qui visent à réduire les comportements contraires à celle-ci.

Le programme vise également à aider les organismes qui soumettent ces projets à mettre en pratique leur adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport. Il dicte les valeurs et les principes directeurs associés à une pratique du loisir et du sport sûre et accueillante pour tous. Les valeurs prônées sont l'équité, le respect, le plaisir, la santé (y compris la sécurité et l'intégrité), la persévérance et la solidarité.

Le loisir et le sport doivent être encadrés et pratiqués de manière à :

- être accessibles au plus grand nombre;
- participer au développement intégral de la personne;
- former de meilleurs citoyens et citoyennes;
- permettre la liberté de choix des individus et des collectivités;
- véhiculer une image et des valeurs positives;
- favoriser la coopération et la solidarité;
- respecter les communautés et les environnements;
- encourager l'excellence dans le respect de la personne et des règles;
- encourager l'effort et la progression;
- être sécuritaires tant sur le plan physique que psychologique;
- apprendre à bien gérer la défaite et la victoire, en évitant de survaloriser cette dernière;
- favoriser l'élimination des gestes contraires à l'éthique;
- responsabiliser les personnes quant aux attitudes et aux comportements déviants.

3 Analyse et sélection des projets

L'analyse et la sélection des projets seront assurées par la Direction de la promotion de la sécurité selon une grille d'évaluation déterminée au préalable. Le principal critère de sélection sera fondé sur la pertinence du projet par rapport au problème ou à l'enjeu décrit. La correspondance démontrée entre le projet et l'application des valeurs et des principes directeurs de l'Avis ainsi que les possibilités de pérennité du projet seront également considérées.

Les projets qui favorisent la prévention des gestes contraires à l'éthique et qui ciblent les jeunes de 12 à 17 ans, ou ceux qui les encadrent, seront retenus en priorité.

Parmi les projets relevant de l'enveloppe A, ceux qui sont d'envergure provinciale auront préséance.

4 Répartition du budget alloué au programme de soutien

Pour l'année 2011-2012, le budget est de 70 000 \$; il a été divisé en deux enveloppes :

- a) une première enveloppe (**enveloppe A**) de 50 000 \$ pour des projets d'envergure, qui peuvent bénéficier d'un soutien financier maximal de 5 000 \$;
- b) une seconde enveloppe (**enveloppe B**) de 20 000 \$ pour des projets de moindre envergure, qui peuvent bénéficier d'un soutien financier maximal de 2 000 \$.



5 Conditions d'admissibilité

- L'organisme doit avoir adhéré à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (modalités).
- Les organismes à but non lucratif et les organismes municipaux sont les clientèles admissibles.
- S'il s'agit d'un projet relevant de l'enveloppe A, l'aide financière du Ministère ne peut excéder 60 % du coût total du projet.
- Le projet doit être réalisé au plus tard le **1^{er} octobre 2012**.
- L'organisme doit soumettre son projet dans les délais fixés.
- L'organisme doit présenter une description du projet de façon à satisfaire aux exigences et conditions exposées dans ce document.
- L'organisme doit s'engager à présenter un rapport sur la réalisation du projet.

Le projet doit :

- promouvoir l'éthique et appliquer un ou plusieurs des principes directeurs et des valeurs prônés dans l'Avis;
- être lié à un sport ou à un loisir physiquement actif.

a) Dépôt de la demande

Le formulaire de demande de soutien dûment rempli doit être expédié au plus tard le **15 juin 2011**, au Ministère, par la poste, par télécopieur ou par courriel :

Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport

Direction de la promotion de la sécurité
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
100, rue Laviolette, bureau 306
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Télécopieur : 819 371-6992
Courriel : promotionsecurite@mels.gouv.qc.ca

b) Dépôt du rapport d'activité

Tout organisme qui obtiendra un soutien financier (peu importe la catégorie) devra soumettre au Ministère, au plus tard le **15 mai 2012**, un rapport préliminaire sur le déroulement du projet. Il devra contenir les documents suivants : un compte rendu du déroulement de l'activité, le rapport financier et, s'il y a lieu, un exemplaire de chaque document édité dans le cadre du projet, les coupures de presse et les commentaires des participantes et des participants liés au projet.

6 Exemples de projets admissibles

- Projet visant le respect et l'intégrité des personnes (lutte contre le dopage, implantation de politiques ou de programmes en matière d'abus sexuel et de harcèlement, prévention de la violence dans le sport).
- Séances de formation à l'éthique des intervenants ou des participants.
- Adoption et promotion d'un code de conduite.
- Adaptation des règles de jeu pour réduire les gestes violents ou d'un nouveau sport voué à cet objectif.
- Mise sur pied d'un comité ou d'un poste de répondant en matière d'éthique.
- Mise sur pied d'un prix de l'esprit sportif ou de reconnaissance des bénévoles.
- Projet favorisant l'éthique dans les activités de plein air.
- Projet destiné à contrer l'homophobie, le racisme, le sexisme et tout autre forme de discrimination ou d'exclusion.

L'éthique
en loisir
et en sport

7 Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés principalement en fonction des critères suivants :

- pertinence du projet par rapport au problème ou à l'enjeu exposé;
- envergure du projet;
- possibilités de pérennité du projet.

N. B. : Les projets qui visent à réduire les comportements contraires à l'éthique et qui ciblent les jeunes de 12 à 17 ans ou ceux qui les encadrent seront retenus en priorité.

8 Description des exigences

Enveloppe A

Projets d'envergure qui peuvent bénéficier d'un soutien financier maximal de 5 000 \$

Exigence particulière

Contribution de l'organisme —

Tout organisme qui soumet un projet relevant de l'enveloppe A devra contribuer pour un montant représentant au minimum 40 % du coût total du projet (ce montant sera tiré de ses fonds ou des fonds obtenus auprès d'un partenaire ou d'un tiers). Cette mesure a pour but d'attester l'engagement de l'organisme dans la réalisation du projet. Il est à noter que cette contribution peut prendre la forme d'un apport en ressources humaines ou matérielles.

A1 Description documentée de la situation

Faites une présentation claire et précise de la situation, du problème ou de l'enjeu liés au projet, avec faits ou chiffres à l'appui. L'information doit permettre de saisir l'ampleur et l'importance du problème ou de l'enjeu ciblé par le projet.

Les renseignements (statistiques, faits ou autres données pertinentes) doivent appuyer adéquatement l'argumentaire et attester la pertinence du projet.

A2 Présentation du projet

a) **Description du projet** — Décrivez le projet de façon claire et détaillée et expliquez comment il permettra d'améliorer la situation. La description doit être suffisamment précise et explicite pour donner une idée claire de la façon dont l'activité contribuera à promouvoir l'éthique dans le loisir et le sport.

b) **Énoncé des objectifs particuliers** — Présentez les résultats précis escomptés au regard de l'amélioration de la situation. De préférence, les résultats devraient être mesurables.

c) **Faisabilité** — Exposez les arguments qui démontrent que le projet est faisable et qu'il vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Possibilités de pérennité — Indiquez aussi quelles sont les possibilités de durée du projet à plus long terme.

d) **Échéancier** — Établissez un échéancier réaliste et précis et décrivez les grandes étapes de la réalisation du projet.

e) **Budget** — Indiquez de façon exhaustive et réaliste les divers coûts liés au projet. Précisez la participation financière, humaine ou matérielle de l'organisme à la réalisation du projet.

A3 Évaluation de l'atteinte des objectifs

Exposez de façon précise les moyens que vous utiliserez pour évaluer l'atteinte de vos objectifs. Précisez les ressources, humaines ou autres, nécessaires à cette évaluation.

Enveloppe B

Projets de moindre envergure qui peuvent bénéficier d'un soutien financier maximal de 2 000 \$

B1 Description de la situation

Décrivez brièvement et clairement la situation que vous jugez opportun d'améliorer.

B2 Résultats escomptés

Décrivez les résultats que vous voulez atteindre avec votre projet. Choisissez autant que possible des résultats mesurables et réalistes.

B3 Description du projet

Décrivez de façon précise les actions qui seront entreprises pour atteindre les résultats souhaités.

B4 Coûts estimés

Détaillez le budget.

L'éthique
en
loisir
et en
sport



Renseignements

Téléphone : 819 371-6033 ou 1 800 567-7902

Courriel : promotionsecurite@mels.gouv.qc.ca

